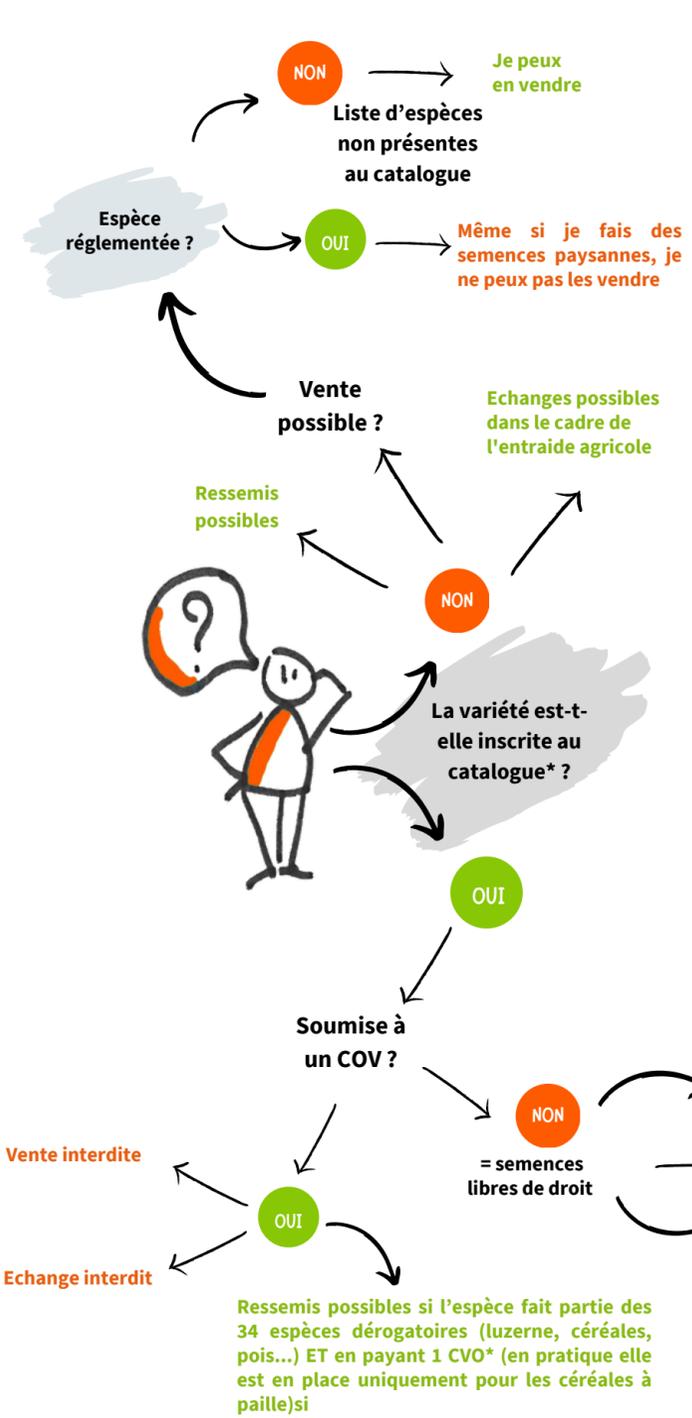


Dans quel cadre peut-on vendre, échanger ou ressemer ses semences ?

Synthèse pour les espèces communément utilisées en système polyculture élevage (céréales à paille, maïs, fourragères...).



Définitions

Variété population :
Composée d'individus exprimant des caractères phénotypiques proches mais présentant encore une grande variabilité leur permettant d'évoluer selon les conditions de cultures et les pressions environnementales.
Les variétés de fourragères prairiales (y compris commerciales) sont des variétés populations car les espèces sont à pollinisation croisée (contrairement au blé) et que la petite taille de leurs fleurs empêche un contrôle en routine de la pollinisation (contrairement au maïs).

Variété hybride F1 :
Variété obtenue par le croisement de deux lignées pures, donnant des plantes quasi-clones, présentant des qualités supérieures à celles des deux parents. Leur reproduction est interdite et ne présente aucun intérêt : on obtient des plantes ne disposant plus des qualités de la génération F1.

Semences paysannes :
Semences issues de populations diversifiées et évolutives, reproductibles et libres de droit. Elles sont sélectionnées et reproduites par les paysannes, dans un objectif d'autonomie semencière.

COV :
Certificat d'Obtention Végétale. Il donne un droit exclusif de propriété au sélectionneur ; il est le seul habilité à produire et commercialiser des semences ou plants de la variété protégée.

Semences de ferme :
Semences produites à la ferme à partir de semences commerciales. Cette appellation est souvent restreinte aux semences produites à la ferme de variétés protégées par un COV. La production de semences fermières est possible pour 34 espèces sous COV sans autorisation de l'obteneur. Dans ce cas, l'agriculteur devra payer une CVO : Contribution Volontaire Obligatoire.

Echanges possibles dans le cadre de l'entraide agricole et hors contrat de multiplication

Vente interdite

Ressemis possibles si l'espèce fait partie des 34 espèces dérogatoires (luzerne, céréales, pois...) ET en payant 1 CVO* (en pratique elle est en place uniquement pour les céréales à paille) si

En savoir plus sur la réglementation ?
Kit réglementaire du réseau semences paysannes : (accessible sur www.semencespaysannes.org).
Produire ses semences de ferme en AB (accessible sur www.agribiodrome.fr)



Le sujet t'intéresse ?
Tu te poses des questions ?
Contacte ton CIVAM départemental !



Contacts

<p>CIVAM de Loire-Atlantique ☎ 02 40 14 59 00 ✉ info@civam44.org</p>	<p>CIVAM Agriculture Durable de Mayenne ☎ 02 43 49 00 54 ✉ civamad53@civam.org</p>
<p>CIVAM Agriculture Durable de la Sarthe ☎ 06 95 87 80 93 ✉ civamad72@civam.org</p>	<p>GRAPEA - CIVAM de Vendée ☎ 02 51 47 96 46 ✉ grapea85@civam.org</p>
<p>FRCIVAM Pays de la Loire ☎ 02 40 72 65 05 ✉ frcivampdl@civam.org</p>	<p>CIVAM Agriculture Durable du Maine-et-Loire ☎ 02 41 39 48 75 ✉ civamad49@civam.org</p>



Partenaires

Financiers

Novembre 2024

RECUEIL TECHNIQUE

Production de semences prairiales paysannes



CLIMATVEG : un programme sur les adaptations au changement climatique

CLIMATVEG est un programme (2021-2024) qui rassemble plus de 80 partenaires et 350 agriculteur-rices. Piloté par Végépolys Valley, il est financé par les régions Pays de la Loire et Bretagne ainsi que l'ADEME. Le projet CLIMATVEG porte **3 grands objectifs** :



Les résultats présentés dans ce document sont issus d'un sous-projet sur la **production et la sélection de semences paysannes**. Ce projet a été mené collectivement par la Fédération Régionale des CIVAM des Pays de la Loire, le CIVAM 44, le CIVAM AD 72, le CIVAM AD 53, le Grapea CIVAM 85, le CIVAM AD 49 et l'INRAE.

Pourquoi s'intéresser aux semences paysannes ?

Synthèse des premières journées de formation entre agriculteur-rices en Pays de la Loire

Un levier d'adaptation face au changement climatique

- Adaptation travaillée dans un contexte pédoclimatique donné et au sein même des environnements de culture (ex : pâturage VS fauche).
- Diversité génétique permettant une meilleure adaptation dans le temps face aux stress (climatique).

L'autonomie semencière est importante pour le maintien des systèmes herbagers et des prairies, dans un contexte où beaucoup de fourragères sont produites hors de France

- 60% pour les graminées et 65 % pour les légumineuses en 2022².
- Autoproduction de semences : prérequis pour l'adaptation locale et pour l'enjeu national.

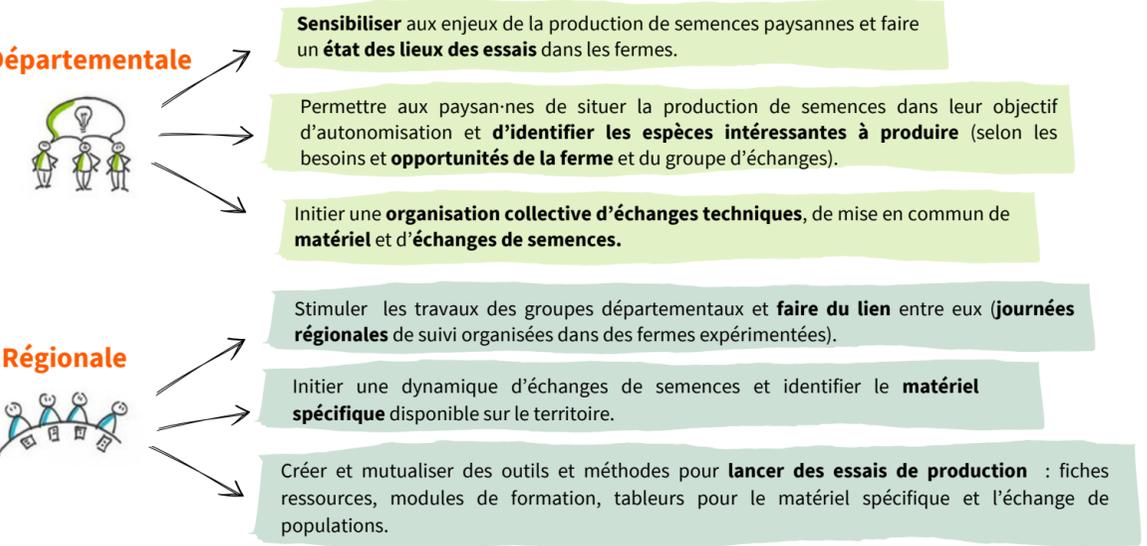
LEXIQUE

¹Cyril Firmat, Laurent Hazard. *Amélioration évolutive des plantes*. INRAE. Dictionnaire d'Agroécologie, 2018

²Lalloué 2022* d'après données SEMAE

Principe de sélection naturelle induite par les pratiques de l'agriculteur et l'environnement¹

Des actions articulées à 2 échelles depuis 2021



Quels sont les freins rencontrés sur le terrain ?

Synthèse des premières journées de formation entre agriculteur-rices en Pays de la Loire

CONNAISSANCES

Quelles **variétés** choisir ?
 Quelles **périodes** de semis ?
 Comment faire les bandes de semences ?
 Quand et comment **récolter** ?
 Quelle est la **règlementation exacte** ?
 Quels sont les **risques** ?

MATÉRIEL

Quel est le matériel de **récolte** approprié ?
 Quel matériel de **tri** choisir ?
 Comment recycler et bricoler le **matériel que j'ai déjà sur ma ferme** ?
 Quelles opportunités avec le matériel des **CUMA** ?

RESSOURCES HUMAINES

Comment mutualiser les savoir-faire et les connaissances ?
 Quelles mises en commun du **matériel** ?
 Quelle **entraide** lors des périodes de travail au champs (ex : arrachage des rumex) ?
 Comment **créer un groupe local** ?

RENTABILITÉ COÛT / TEMPS

Intérêt du temps passé et difficultés rencontrées pour une **petite quantité de semences à produire** ?
 Que faire d'un **éventuel surplus** ?

La production de semences à la ferme demande du temps, des savoir-faire et du matériel adapté. Les étapes (culture, récolte, sélection, séchage, stockage, tri) sont spécifiques à chaque espèce et nécessitent une bonne organisation sur la ferme et au sein du collectif pour atteindre l'autonomie.

Etat des lieux de la thématique « autonomie en semences prairiales » sur les fermes des CIVAM en Pays de la Loire

Les retours d'expérience des animatrices de groupes « semences » des 5 CIVAM départementaux, croisés au sein du comité technique du projet, fournissent des enseignements sur la place de cette thématique sur les exploitations et donnent quelques perspectives pour la suite.

- ➡ **Un sujet d'intérêt mais non prioritaire et jugé complexe.**
 - Thématique non prioritaire par manque de temps et de connaissances : matériel nécessaire, itinéraires techniques adaptés, etc.
 - Celles et ceux qui s'y sont déjà lancé-es ont souvent un système herbager bien établi techniquement et économiquement.
 - Le sujet est perçu comme très technique, avec des questions réglementaires et beaucoup d'incertitudes de satisfaction à la fin des efforts : « Vais-je avoir une belle prairie ? Vais-je y gagner économiquement parlant ? Quels risques réglementaires ? ».
- ➡ **Des récoltes opportunistes rendant complexe l'organisation collective.**
 - Le maître mot sur ce sujet est l'opportunisme : une prairie sur laquelle une espèce s'exprime de façon très intéressante, dans une période où ils peuvent mobiliser du temps et des moyens pour récolter.
 - Cet opportunisme est plus ou moins provoqué : pour certain-es, ce sont toujours les mêmes parcelles qui sont récoltées et les itinéraires techniques sont bien pensés.
 - Difficulté à prévoir chaque année quelles semences seront récoltées, ce qui complexifie l'organisation collective et la "spécialisation" dans un type d'espèce.
 - Les quantités récoltées leur suffisent juste, la plupart du temps, à atteindre l'autonomie sur certaines espèces et ils n'ont pas forcément de surplus à échanger.
- ➡ **2 pistes de développement identifiées, possiblement complémentaires.**
 - Susciter le développement d'une production au sein d'un plus grand nombre de fermes en portant la thématique de manière transversale dans tous les groupes d'échanges. Il s'agirait de démystifier la production de certaines semences prairiales en pointant les opportunités possibles. Par exemple, les tours de prairies pourraient intégrer des zooms « opportunité de récolte de semences » au printemps.
 - Identifier des fermes qui pourraient produire des volumes plus importants avec une certaine spécialisation de chacune sur quelques espèces afin d'atteindre une autonomie à une échelle collective. Cela nécessite de la prospection car pour le moment aucune ferme du réseau ne semble s'y intéresser, en tout cas dans le contexte du monde semencier et de la réglementation actuelle.

Des "fiches ressources" pour produire sa semence prairiale paysanne

Cette pochette contient 6 **retours d'expérience d'agriculteurs, présentés sous forme de "fiches ressources"**. Elles ont été utilisées pendant le projet pour **stimuler la mise en place d'essais sur fermes**.

Fiche 1

Trèfle blanc

Fiche 2

Trèfle violet

Fiche 3

Fétuque élevée

Fiche 4

Lotier corniculé

Fiche 5

Luzerne

Fiche 6

Prairie multi-espèces

Ressources bibliographiques complémentaires des fiches ressources

- Fiche technique Chambre d'Agriculture Occitanie (accessible sur occitanie.chambre-agriculture.fr)
- Plaquette Semae : le trèfle blanc (accessible sur www.semefr.fr)
- Fiche technique Chambre d'Agriculture Occitanie (accessible sur occitanie.chambre-agriculture.fr)
- Fiche technique Chambre d'Agriculture Normandie (accessible sur normandie.chambres-agriculture.fr)
- Article alliance élevage (accessible sur www.alliance-elevage.com)
- Article FNAMS (accessible sur www.fnams.fr)
- Fiche technique chambre d'agriculture PACA (accessible sur www.fnams.fr)
- Article technique ARVALIS (accessible sur www.arvalis-infos.fr/accueil-@/view-1228-category.html)
- Vidéo FNAMS récolte du lotier (accessible sur www.fnams.fr)
- Fiche technique Chambres d'Agriculture Normandie (accessible sur normandie.chambres-agriculture.fr)
- Guide sur la luzerne porte graine (accessible sur www.fnams.fr)
- Article sur les prairies multi-espèces du réseau CIVAM Normands (accessible sur www.civam-normands.org/)
- Vidéo Réseau CIVAM Pourquoi-Comment produire économe en cultivant des prairies multi-espèces (accessible sur www.civam-paysdelaloire.fr)